

FONDATION D'ENTREPRISE BATIGÈRE

6 Avenue André Malraux

57000 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 2013

Exemplaire destiné à la Préfecture

C.P.A. – Lorraine d'Expertise Comptable

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE-COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

**Aux Membres
de la Fondation d'Entreprise BATIGERE**

6 avenue André Malraux

57000 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la **Fondation d'Entreprise BATIGERE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement des subventions accordées. Par ailleurs, en date du 9 novembre 2012, les membres fondateurs ont décidé à l'unanimité de prolonger pour une durée de cinq ans la vie de la fondation. Nous nous sommes assurés que les engagements pluriannuels reçus des donateurs sont couverts par des garanties bancaires comme le prévoit la législation en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à METZ, le 26 mars 2014

Pour CPA Lorraine d'expertise Comptable


Sylvain ADAM,
Commissaire aux Comptes Inscrit

BILAN

COMPTE DE RÉSULTAT

ANNEXE

COMPTES DE REGUL	ACTIF CIRCULANT	EXERCICE 2013		EXERCICE 2012		PASSIF	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012
		BRUT	AMORT. - PROV.	NET	NET			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 184,20	468,27	715,93	1 110,86	FONDS ASSOCIATIF	139 448,20	375 430,28
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 184,20	468,27	715,93	1 110,86	- Report à nouveau	14 640,49	-235 982,08
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 302,42	628,21	1 674,21	1 904,45	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 302,42	628,21	1 674,21	1 904,45	TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES	154 088,69	139 448,20
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES					TOTAL PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 486,62	1 096,48	2 390,14	3 015,11	FONDS DEDIES		
	AVANCES ET ACPTES VERSES / COMMANDES					EMPRUNTS ET DETTES auprès des ETS DE CREDIT	8 961,25	16 204,55
	CREANCES & COMPTES RATTACHES					TOTAL EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 961,25	16 204,55
	- Avances et acomptes fournisseurs	3 686,68	0,00	3 686,68	0,00	AUTRES DETTES		
	PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES & AUTRES					- Fournisseurs et comptes rattachés	151 734,78	149 578,33
	- Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	- Autres dettes	3 516,00	3 516,00
	DISPONIBILITES	312 223,90		312 223,90	305 731,97	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE					TOTAL AUTRES DETTES	155 250,78	153 094,33
	TOTAL ACTIF CIRCULANT ET ASSIMILES	315 910,58	0,00	315 910,58	305 731,97	TOTAL DETTES ET ASSIMILEES	164 212,03	169 298,88
	CHARGES à REPARTIR / PLUSIEURS EXERCICES					TOTAL DU PASSIF	318 300,72	308 747,08
	TOTAL DE L'ACTIF	319 397,20	1 096,48	318 300,72	308 747,08	dont à plus d'un an	0,00	0,00
						dont à moins d'un an	164 212,03	169 298,88

COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF
EXERCICE 2013 - EXERCICE 2012

C H A R G E S	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012	VARIATIONS	PRODUITS	EXERCICE 2013	EXERCICE 2012	VARIATIONS
CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION			
- Achats et charges externes	65 846,47	48 833,24	17 013,23	- Produits des activités			
- Impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	- Legs et donations	383 120,00	135 160,00	247 960,00
- Charges sociales	0,00	0,00	0,00				
- Dotations aux amortissements et aux prov.	624,97	303,78	321,19	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	383 120,00	135 160,00	247 960,00
- Subventions accordées	312 000,00	331 766,00	-19 766,00				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	378 471,44	380 903,02	-2 431,58				
CHARGES FINANCIERES				PRODUITS FINANCIERS			
- Intérêts	0,00	0,00	0,00	- Autres intérêts	6 491,93	9 760,94	-3 269,01
				- Produit net sur cession VM	0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 491,93	9 760,94	-3 269,01
CHARGES EXCEPTIONNELLES				PRODUITS EXCEPTIONNELS			
				- Sur subventions accordées	3 500,00	0,00	3 500,00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500,00	0,00	3 500,00
TOTAL CHARGES	378 471,44	380 903,02	-2 431,58	TOTAL DES PRODUITS	393 111,93	144 920,94	248 190,99
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	14 640,49	0,00	14 640,49	SOLDE DEBITEUR = PERTE	0,00	235 982,08	-235 982,08
TOTAL GENERAL	393 111,93	380 903,02	12 208,91	TOTAL GENERAL	393 111,93	380 903,02	12 208,91

FONDATION D' ENTREPRISE BATIGERE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

de l'exercice 2013

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les fondateurs pour l'année 2013 sont :

- BATIGERE SAREL
- BATIGERE ILE DE France
- BATIGERE NORD-EST
- LE LOGEMENT URBAIN
- PRESENCE HABITAT
- BATIGERE RHONES-ALPES
- LOGIVIE
- ERIGERE
- FIAC
- SACI EST
- SOCALOG
- CILGERE SA
- QUADRAL SAS
- LA MAISON FLAMANDE

Suite à l'adhésion de LA MAISON FLAMANDE le 1^{er} juillet 2013, le montant du second programme d'action pluriannuel s'élève à un montant global de 1 979 600 €. De ce fait et par exception la contribution de LA MAISON FLAMANDE a été appelée au 31 juillet 2013. Les contributions des fondateurs pour 2013 s'élèvent donc à 383 120 € puis pour les années 2014 à 2017, le montant s'élèvera à 399 120 € par année.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et présentés conformément aux règles édictées au Plan Comptable Général dont le règlement n° 99-03 a été adopté par le Comité de la Réglementation Comptable en date du 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 ainsi que le règlement n°99-01 du CRC adopté le 16 avril 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les ressources allouées par les fondateurs selon les termes du plan d'actions pluriannuel sont enregistrées dans des comptes de produits. En fin d'exercice, selon que les ressources sont supérieures ou inférieures aux emplois, l'excédent ou l'insuffisance constaté au compte de résultat sera comptabilisé en report à nouveau positif ou négatif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont amorties au taux de 10 % et les incorporelles à 3 %.

III - NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1 - BILAN – ACTIF

Actif immobilisé brut

		(en €)			
Immobilisations		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentat°	Diminution	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 184.20			1 184.20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 302.42			2 302.42
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	TOTAL	3 486.62	0	0	3 486,62

Amortissements et provisions

		(en €)				
Immobilisations	Amort. et provisions au début de l'exercice	Dotation		Reprise		Amortissements et provisions à la fin de l'exercice
		Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73.54	394.73				468.27
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	397,97	230.24				628.21
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	471.51	624.97	0	0	0	1 096.48

Créances

Nature de la créance	(en €)			
	Montant brut au bilan	Effets à recevoir	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Avoir à recevoir	3 686.68			
TOTAL	3 686.68	0	0	0

2 - BILAN - PASSIF

Provisions pour risques et charges

	(en €)			
	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
" NEANT "				
TOTAL	0	0	0	0

Dettes

Nature des dettes	Montant brut au bilan	Montant à moins d'un an	Montant à + 1 an et à - de 5 ans	Montant à + de 5 ans
Dettes auprès des ets de crédits	8 961	8 961		
Fournisseurs et comptes rattachés	151 735	151 735		
Autres dettes	3 516	3 516		
Total dettes diverses	164 212	164 212		

Le poste fournisseurs et comptes rattachés se compose de dettes fournisseurs pour un montant de 30 785 € et de la prise en charge des subventions accordées en 2011, 2012 et 2013 à verser en 2014 pour un montant de 120 950 €. Les autres dettes correspondent aux honoraires Commissaires aux comptes 2013 à régler en 2014.

IV – NOTES D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les fondateurs s'étaient engagés en 2013 à contribuer à un programme d'actions s'élevant à un montant global de 1 979 600 €. Le poste legs et donations d'un montant de 383 120 € correspond aux donations au titre de 2013.

Les engagements reçus de la fondation d'entreprise correspondent aux sommes restant à verser par les fondateurs au titre du nouveau programme d'actions pluriannuel. Ces montants sont couverts par des cautions bancaires.

Ils s'élèvent à :

- BATIGERE SAREL	331 680
- BATIGERE ILE DE France	293 720
- BATIGERE NORD-EST	328 960
- LE LOGEMENT URBAIN	13 400
- PRESENCE HABITAT	18 200
- BATIGERE RHONES-ALPES	80 400
- LOGIVIE	118 520
- FIAC	75 880
- SACI EST	520
- SOCALOG	44 080
- CILGERE SA	11 800
- QUADRAL SAS	4 160
- ERIGERE	147 160
- LA MAISON FLAMANDE	<u>128 000</u>
- TOTAL	1 596 480

Les produits exceptionnels correspondent au solde du projet ALPHA IV dont la subvention accordée pour 10 000 € a été ramenée à 6 500 €. Le projet n'ayant pas été réalisé en totalité, aucune dépense ne sera plus engagée, l'association n'obtiendra pas le versement du reliquat.

